



Plan Agriculture Biologique

2013-2017

30 propositions de Coop de France

*Pour une Agriculture Biologique innovante,
créatrice de valeur et respectueuse
de ses fondamentaux*

COOP
DE FRANCE
une force en mouvement

Octobre 2012

Commission Filières Biologiques





EDITO



Edouard Rousseau : **« La richesse de la Commission est sa transversalité »**

« Coop de France doit relever le double enjeu de l'organisation des filières biologiques, et de la concertation entre coopératives ainsi qu'avec les représentants de l'aval (transformateurs et distributeurs). L'AB est une agriculture de territoire par excellence qui doit se pratiquer à l'intérieur de rayons géographiques cohérents de par ses fondamentaux agronomiques et zootechniques. Les coopératives agricoles maillent le territoire français. Elles sont les mieux placées pour impulser des dynamiques de production, de transformation et de distribution à l'échelle régionale. Elles doivent placer le producteur biologique et le consommateur au centre de leur projet.

Un des principaux intérêts de la Commission Filières Biologiques est sa transversalité : elle favorise la communication, le partage de l'information entre filières végétales et animales et en renforce la complémentarité. Elle offre aux coopératives un ensemble d'outils d'informations sur les marchés, la réglementation, les évolutions techniques. A l'interface des acteurs institutionnels français et européens, elle constitue le lieu d'expression privilégié de la coopération sur l'Agriculture Biologique.

L'élaboration d'un nouveau Plan bio doit permettre le développement équilibré et durable des filières, selon les enjeux qui leurs sont propres. La cohérence et l'optimisation des dispositifs européens, nationaux et régionaux ainsi que des calendriers sont indispensables pour donner de la visibilité au secteur. Les 30 propositions de Coop de France vont dans le sens du développement d'une Agriculture Biologique innovante, créatrice de valeur ajoutée et d'emploi dans les territoires, dans le respect de ses fondamentaux.»

Président de la Commission Filières Biologiques de Coop de France depuis juin 2009, Edouard Rousseau est producteur de céréales bio en Charente-Maritime et président de la CORAB Centr'Atlantique.





SOMMAIRE

Introduction	7
Des coopératives engagées sur l'ensemble du territoire et des métiers	3
Un réseau pour accompagner les coopératives impliquées en AB	4
Un bilan mitigé du plan « Agriculture Biologique Horizon 2012 »	4
Propositions transversales à l'Agriculture Biologique	7
A. Soutenir le développement et la structuration des filières	5
1. Soutenir les organisations de producteurs	5
2. Reconduire l'appel à projets Avenir Bio et favoriser les projets AB du FISIAA	5
3. Co-construire la chaîne de valeur de façon durable	6
4. Confirmer l'objectif de 20% de produits bio en restauration collective d'Etat	6
5. Promouvoir les produits biologiques français	6
6. Promouvoir les conversions des agriculteurs en AB selon les filières et les territoires	6
B. Améliorer la connaissance des marchés en France et en Europe	6
7. Améliorer la connaissance des marchés bio en France	7
8. Valoriser les informations déjà recueillies	7
9. Evaluer les volumes de production et les flux d'échanges de produits bio	7
C. Veiller à une harmonisation de l'application de la réglementation et un renforcement des contrôles dans les Etats membres et pays tiers	8
10. Défendre un objectif de 50% de lien au sol pour l'alimentation des animaux monogastriques biologiques	8
11. Avancer vers une harmonisation des interprétations de la réglementation	8
12. Renforcer le système de contrôle et de certification	8
13. Renforcer le contrôle des importations dans le cadre du régime d'équivalence pour les pays tiers	9
14. Etendre le champ d'application et protéger les usages du terme biologique	9
15. Améliorer la traçabilité des produits biologiques	9
D. Soutenir les programmes de recherche et de développement dédiés à l'Agriculture Biologique...	10
16. Soutenir la recherche et l'expérimentation	10
17. Soutenir la recherche et développement en semences pour obtenir des variétés adaptées	10
18. Favoriser les échanges entre Agriculture Biologique et conventionnelle	10
Propositions spécifiques par filière biologique	11
E. Propositions relatives au secteur des Grandes cultures biologiques	11
19. Elaborer un plan protéique bio	11
20. Faciliter et soutenir les projets de silos de stockage de grains biologiques	11

F. Propositions relatives au secteur des productions animales biologiques.....12

- 21. Optimiser les équilibres carcasses par la valorisation des viandes en restauration collective12
- 22. Soutenir les programmes de recherche visant à adapter l'alimentation animale au passage au 100% bio ... 12

G. Propositions relatives au secteur du vin biologique.....12

- 23. Adapter la réglementation vinification bio12
- 24. Soutenir les organisations des producteurs13
- 25. Développer une filière Bio de valorisation des sous produits de vinification13
- 26. Favoriser la recherche et le développement en viticulture bio13

H. Propositions relatives au secteur des fruits et légumes biologiques.....13

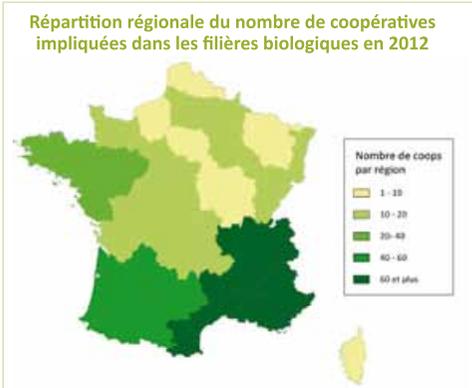
- 27. Aider la transformation des fruits et légumes biologiques.....13
- 28. Optimiser les circuits logistiques.....13
- 29. Réfléchir à des modes de commercialisation en vrac en Grande Distribution14
- 30. Soutenir le regroupement de l'offre de FEL Bio.....14



INTRODUCTION

Des coopératives engagées sur l'ensemble du territoire et des métiers

Répartition régionale du nombre de coopératives impliquées dans les filières biologiques en 2012



Implantées dans toutes les régions, impliquées de la production à la transformation, le nombre d'entreprises coopératives engagées dans des filières de production bio est passé de près de 400 à 550 entre 2009 et 2012.

Acteurs incontournables du secteur, les entreprises coopératives sont les premiers partenaires des producteurs convertis et en conversion. Dans leur diversité, les coopératives agricoles ont su trouver leur place et ont naturellement contribué au développement de l'AB en France. La coopération est aujourd'hui devenue majoritaire dans les principales filières biologiques françaises.

Répartition des coopératives par activité principale bio en 2012



Un réseau pour accompagner les coopératives impliquées en AB

Coop de France et le réseau de fédérations régionales se sont organisés en interne pour accompagner les coopératives dans leurs projets et répondre à leurs attentes.



A travers sa Commission Filières Biologiques, le réseau Coop de France travaille aux côtés de l'ensemble des acteurs du secteur aux niveaux régional, national et européen, pour le développement d'une Agriculture Biologique pérenne, performante et respectueuse de ses fondamentaux.



Un bilan mitigé du plan « Agriculture Biologique Horizon 2012 »

Promue par le Grenelle, soutenue par les pouvoirs publics, répondant aux préoccupations environnementales des consommateurs et citoyens, disposant d'un système de contrôle et de certification des plus exigeants, l'Agriculture Biologique a connu un formidable élan tant au niveau du développement de sa production que de son marché. Après quatre années de croissance à deux chiffres, l'implication de la GMS, le développement de la restauration collective et la structuration des opérateurs, les produits biologiques sont aujourd'hui sortis de leur confidentialité et ont acquis une large notoriété.

Malgré ses avancées évidentes et une dynamique en marche, l'Agriculture Biologique n'a pas pu atteindre les objectifs fixés du plan « horizon 2012 » mis en œuvre suite au Grenelle. Les raisons sont multiples et s'expliquent en grande partie par l'ambition du plan. Sans vouloir remettre en cause les objectifs et outils établis, Coop de France a formulé un ensemble de propositions essentielles à la poursuite du développement de l'Agriculture Biologique en France.

Ces propositions sont articulées en deux parties :

- PROPOSITIONS TRANSVERSALES A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ;
- PROPOSITIONS SPECIFIQUES AUX FILIERES GRANDES CULTURES, PRODUCTIONS ANIMALES, FRUITS ET LEGUMES ET VITICULTURE.



PROPOSITIONS TRANSVERSALES À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

A Soutenir le développement et la structuration des filières



L'Agriculture Biologique contribue de manière significative à un certain nombre de politiques communautaires et nationales qui visent à un degré plus élevé de protection de l'environnement et de bien-être animal. Le développement de l'Agriculture Biologique est étroitement lié à la pérennité des filières de production et de valorisation. **Les coopératives constituent les modèles économiques les plus adaptés** pour développer de façon maîtrisée et pérenne la production biologique, prenant en compte les équilibres de l'offre et la demande.

1. Soutenir les organisations de producteurs

Les exigences techniques et réglementaires inhérentes à l'Agriculture Biologique requièrent l'organisation de filières adaptées, permettant d'assurer la visibilité économique nécessaire aux producteurs mais aussi un conseil agronomique approprié. L'organisation de la filière est la clef d'une meilleure répartition de la valeur entre amont et aval. C'est pourquoi, nous demandons de :

- Soutenir les organisations de producteurs, dont les coopératives, dans leurs projets de développement par un accès privilégié aux appels à projets et aux crédits d'animation.
- Modifier l'article 30 5) dans le cadre du projet législatif de Développement Rural de la Commission Européenne dans le cadre de la PAC après 2014 par le remplacement de « groupe de producteurs » par « organisation de producteurs, y compris les coopératives » telle que défini dans le projet de règlement d'Organisation Commune de Marché unique.

2. Reconduire l'appel à projets Avenir Bio et favoriser les projets AB du FISIAA

A la lumière des expériences de ces deux outils, Coop de France souhaite que soit reconduits le FISIAA et le Fonds Avenir Bio sous réserve d'adapter leurs cahiers des charges aux nouveaux enjeux identifiés et à l'évo-

lution des filières. Ces fonds doivent privilégier les projets **partenariaux innovants et structurants** d'opérateurs inscrits dans des filières demeurant en deçà des objectifs de développement et favoriser l'émergence d'entreprises performantes et compétitives. Ces projets doivent s'attacher à développer les filières de production françaises et favoriser le développement des organisations économiques de producteurs.

- **Renouveler l'appel à projets Avenir Bio, revoir son cahier des charges et maintenir l'éligibilité aux petites et grandes entreprises.** L'octroi de subventions publiques via le Fonds Avenir Bio doit être conditionné à la mise en place de contrats pluriannuels entre producteurs et/ou organisation de producteurs avec le transformateur et le distributeur dans la mesure du possible afin de donner la visibilité nécessaire aux différentes parties prenantes et inscrire le projet dans la durée. Le comité consultatif doit être davantage associé dans la sélection et le suivi des projets. Il serait intéressant d'associer d'autres financeurs potentiels (CDC PIA, etc) au sein du comité consultatif pour accroître l'effet de levier.
- **Maintenir la priorité aux projets liés à l'AB au sein du FISIAA.**



3. Co-construire la chaîne de valeur de façon durable

La co-construction de la chaîne de valeur des filières biologiques doit se faire de façon durable, par des engagements réciproques entre acteurs de l'amont et de l'aval. Pour ce faire, Coop de France juge prioritaire de développer deux outils pour renforcer les liens entre opérateurs de l'amont et de l'aval :

- La contractualisation pluriannuelle.
- L'optimisation de la chaîne logistique.

4. Confirmer l'objectif de 20% de produits bio en restauration collective d'Etat

Mesure phare du Grenelle, l'objectif d'introduction de 20% de produits biologiques dans la restauration collective d'Etat n'a pas été atteint en 2012. La dynamique d'approvisionnement des restaurants collectifs est en marche mais il est indispensable de **réaffirmer cet objectif** et de donner **les moyens aux restaurants collectifs d'Etat** de répondre à cette demande en privilégiant un approvisionnement en produits français.

5. Promouvoir les produits biologiques français

Pour renforcer la part des produits biologiques français, Coop de France propose de :

- Poursuivre le programme de communication grand public de l'Agence Bio avec la réaffirmation des garanties apportées par les produits biologiques et promouvoir le logo communautaire en France ;
- Associer le secteur de la distribution dans l'identification de l'origine France des produits biologiques.

6. Promouvoir les conversions des agriculteurs en AB selon les filières et les territoires

Dans l'objectif de poursuivre le développement des conversions, Coop de France propose de :

- Elaborer un programme de communication ciblant la conversion des producteurs en fonction

des filières et des régions. L'Agence Bio devrait être porteur de ce projet et s'appuyer sur les inter-professions et les organisations professionnelles afin de développer les secteurs et productions déficitaires (grandes cultures et fruits et légumes prioritairement). Les coopératives sont idéalement placées pour relayer ces informations, à l'interface entre filières et territoire.

B Améliorer la connaissance des marchés en France et en Europe



Il est nécessaire de disposer de données fiables, exhaustives et de façon régulière pour les productions animales et végétales biologiques en France et en Europe afin de donner la meilleure visibilité possible du marché aux opérateurs.



7. Améliorer la connaissance des marchés bio en France

Par ses spécificités techniques (période de conversion) et son marché, il est fondamental d'adapter les outils de connaissance de marché afin de pouvoir donner toutes les clefs de compréhension aux opérateurs et fiabiliser les données existantes :

- Pour le secteur des grandes cultures, les adaptations proposées aux bilans céréaliers sont les suivantes :
 - Distinguer les grains en deuxième année de conversion (C2) et certifié bio dans les mises en œuvre des Fabricants d'Aliments du bétail (**modification Etat 13 Bio**) à l'instar des déclarations des organismes stockeurs (Etat 2 Bio) ;
 - Adapter les bilans oléagineux aux besoins des opérateurs par l'intégration des produits semi-transformés (tourteaux, sons, graines extrudées) ;
 - Mieux connaître les origines des céréales et oléoprotéagineux bio utilisés par la filière (UE, non UE) ;
 - Développer une **approche prévisionnelle des besoins** du secteur de la nutrition animale biologique et en alimentation humaine afin de limiter au minimum les importations.
- Pour le secteur des fruits et légumes biologiques, il est urgent de **développer un observatoire de la production, de la mise en marché et de la consommation**. Le secteur est particulièrement fragile et le marché peu transparent.
- Pour le secteur du vin bio, il n'existe actuellement aucune donnée nationale exhaustive sur les volumes de production et les circuits de commercialisation.

8. Valoriser les informations déjà recueillies

Actuellement, certaines informations clefs déjà recueillies par les pouvoirs publics ne sont ni analysées ni valorisées. Afin de gagner en efficacité et faire profiter à toute la filière de ces données, Coop de France propose de :

- **Valoriser et communiquer les surfaces déclarées en AB via les déclarations PAC recueillies par l'AUP.** Les surfaces déclarées par les producteurs dans leurs formulaires PAC remplis au mois de mai et recueillies par l'AUP sont des informations précieuses qui sont potentiellement disponibles de façon consolidée dès le mois de novembre. Cette donnée offre une vision relativement fiable de l'évolution de certaines productions (notamment grandes cultures bio) et permet de croiser d'autres informations. A l'instar du conventionnel, **Coop de France souhaite que cette information soit rendue accessible aux services de FranceAgriMer** afin qu'elle soit analysée dans le cadre de l'élabo-ration des bilans céréaliers.
- **Identifier de façon harmonisée les débouchés et perspectives des producteurs sollicitant le SAB-C.** Il est nécessaire de réfléchir à un formulaire unique relatif aux « perspectives et débouchés » complété par les agriculteurs sollicitant le SAB-C entre les différents départements afin de pouvoir analyser ces informations au niveau national.

9. Evaluer les volumes de production et les flux d'échanges de produits bio

Compte-tenu du développement du marché en Europe, il est important de pouvoir évaluer la production agricole biologique européenne en volume et approcher les flux d'échanges intracommunautaires et extra-communautaires. Coop de France souhaite la **création d'un code douanier spécifique aux produits biologiques en UE** qui permettrait d'éviter les multiples enquêtes réalisées auprès des opérateurs et leurs erreurs inhérentes, et d'avoir ainsi une vision exhaustive des flux de produits bio.

C Veiller à une harmonisation de l'application de la réglementation et un renforcement des contrôles dans les Etats membres et pays tiers



La réglementation européenne constitue la pierre angulaire du développement de l'Agriculture Biologique en France en définissant les règles de production, de contrôle et d'étiquetage. Nous souhaitons que la France défende les propositions suivantes auprès de la Commission Européenne et des autres Etats membres.



10. Défendre un objectif de 50% de lien au sol pour l'alimentation des animaux monogastriques biologiques

La régionalisation de l'alimentation animale est une notion importante dans l'Agriculture Biologique. Il convient de mobiliser les partenaires européens afin d'aboutir à un objectif commun de lien au sol.

Coop de France défend un objectif de 50% des céréales et oléoprotéagineux bio provenant de l'exploitation ou de la région de l'exploitation destinés à l'alimentation des monogastriques bio, en cohérence avec le règlement du conseil n° 834/2007.

11. Avancer vers une harmonisation des interprétations de la réglementation

Compte-tenu de la diversité des visions de l'AB au sein de chaque Etat membre, l'interprétation de la réglementation ne doit pas devenir un outil de distorsion de concurrence au sein de l'Union Européenne. Il est clair qu'une certaine flexibilité doit être laissée à la discrétion des Etats membres pour des productions très spécifiques ou confidentielles. En revanche, nous jugeons que 3 dossiers requièrent un cadre applicatif harmonisé :

- Définition d'élevage industriel et utilisation de matières organiques sur des terres biologiques ;
- Production de légumes biologiques sous serres ;
- Conditions de production des volailles biologiques.

12. Renforcer le système de contrôle et de certification

Le système de certification et de contrôle de l'AB en Europe est l'un des plus exigeants et des plus rigoureux. De la robustesse de ce dispositif dépend la confiance des consommateurs et donc le développement de la filière. Nous partageons les conclusions du rapport de la Commission sur l'application du règlement (CE) n° 834/2007 ainsi que les recommandations de la Cour des comptes européenne sur ce dossier. Nous estimons qu'il existe aujourd'hui des faiblesses qu'il convient d'analyser et de corriger. C'est pourquoi, Coop de France souhaite que la France défende les propositions suivantes :

- Renforcer la supervision des autorités compétentes dans les États membres sur les organismes de contrôle (vérifier les procédures d'évaluation des risques et leur mises en œuvre réelle) ;
- Renforcer la surveillance de la Commission Européenne sur les systèmes de contrôle des Etats membres par des visites d'audit plus fréquentes ;
- Réfléchir à une harmonisation des barèmes de sanctions en cas d'infractions entre Etats membres et organismes de contrôle ;
- Favoriser l'échange d'informations au sein des États membres, entre les États membres et la Commission, ainsi qu'entre États membres ;
- Avoir un retour des activités de contrôle des organismes certificateurs auprès des professionnels.

13. Renforcer le contrôle des importations dans le cadre du régime d'équivalence pour les pays tiers

Le rapport d'audit de la cour des comptes de l'Union Européenne est particulièrement critique sur ce point. La Commission Européenne n'opère pas assez de contrôles auprès des pays tiers et des organismes de

contrôle reconnu au titre de l'équivalence. Nous souhaitons que la France soit force de proposition dans le renforcement du contrôle des importations issues de pays tiers :

- Renforcer la supervision des pays tiers reconnus comme équivalents pour la production biologique ainsi que des organismes de contrôles reconnus équivalents par la Commission ;
- Améliorer les échanges d'informations entre autorités de contrôle en UE et avec les pays tiers.

14. Etendre le champ d'application et protéger les usages du terme biologique

Il convient d'étendre le champ d'application de la réglementation à tous produits ou production faisant référence à l'Agriculture Biologique (comme par exemple aux produits textiles et cosmétiques) et de réfléchir à une protection du terme « biologique ».

15. Améliorer la traçabilité des produits biologiques

Comme cela a été souligné dans le rapport de la Commission sur l'application du règlement (CE) n°834/2007, nous soutenons l'idée de la création d'une base données européenne centralisant les certificats de contrôle électroniques afin de faciliter les opérations de dédouanement, de mieux évaluer les flux d'importations et leur traçabilité et de renforcer ainsi les capacités de réaction des autorités compétentes à prendre des mesures adéquates en cas d'infraction.

D Soutenir les programmes de recherche et de développement dédiés à l'Agriculture Biologique



Agriculture d'innovation par excellence, l'Agriculture Biologique nécessite des moyens pour poursuivre les expérimentations, valoriser et diffuser ses connaissances à la fois au sein du secteur mais aussi auprès des professionnels « conventionnels ».

16. Soutenir la recherche et l'expérimentation

Il est nécessaire de donner les moyens à la filière de recenser les innovations et de pouvoir les communiquer.

Le rôle de l'ITAB a été essentiel dans l'acquisition et la diffusion de connaissance dans auprès des professionnels de l'AB.

Nous soutenons l'ITAB dans sa procédure de qualification en tant qu'institut technique et dans son rôle de coordinateur de la recherche et d'expérimentation en AB.

De plus, il nous semble nécessaire de dédier des crédits à la recherche en AB afin de pouvoir mener des programmes de long terme et sortir de la logique unique d'appels à projets, incompatible avec l'envergure des enjeux techniques auquel nous faisons face.

Dans le même temps, les instituts techniques et de recherche spécifiques à certaines filières, qui ont également investi sur les enjeux de l'agriculture biologique, ont un rôle important et doivent avoir les moyens de poursuivre leurs travaux indépendamment, tout en recherchant une amélioration dans la coordination de leurs projets de recherche avec l'ITAB.

17. Soutenir la recherche et développement en semences pour obtenir des variétés adaptées

La question de la disponibilité de semences et variétés adaptées aux conditions de production biologique a été soulignée à l'occasion du projet CASDAR porté par l'Agence Bio en 2011 et 2012. Un travail de fond est à réaliser pour définir pour chaque espèce de chaque grande catégorie de semences et plants (grandes cultures, fourragères, potagères et plants) les besoins les plus impérieux de recherche. Il convient de suivre les recommandations et pistes d'amélioration définies à l'issue de ce travail.

18. Favoriser les échanges entre Agriculture Biologique et conventionnelle

Il nous semble nécessaire que ces deux modes de production s'enrichissent mutuellement. Coop de France souhaite que les programmes de recherche en AB intègrent des membres de la recherche « conventionnelle » et réciproquement. Davantage de ponts doivent être trouvés entre ces modes de production afin de favoriser la diffusion des innovations auprès de l'ensemble des producteurs et développer des modes production performants et respectueux de l'environnement.



PROPOSITIONS SPECIFIQUES PAR FILIERE BIOLOGIQUE



E Propositions relatives au secteur des grandes cultures biologiques



Le secteur des grandes cultures biologiques souffre d'un déficit important en céréales et oléoprotéagineux à la fois pour l'alimentation animale et humaine. C'est un des secteurs où les marges de progression sont les plus importantes en termes de développement de surfaces.



19. Elaborer un plan protéique bio

Avec près de 40 000 t de tourteaux de soja biologique importées sur 2010/11 (soit près de 16 000 ha équivalents), la France est largement déficitaire en protéines végétales biologiques, bien qu'elle soit le second producteur européen de soja bio. Le constat est le même pour l'ensemble des pays membres de l'Union Européenne ; l'Allemagne important près de 30 000 t de soja et de tournesol bio en 2011.

Face à la progression des flux d'imports, **Coop de France souhaite élaborer un plan d'actions pluriannuel visant à développer la production d'oléoprotéagineux biologiques** afin de satisfaire les besoins français à moyen terme mais aussi d'envisager un positionnement à l'export à plus long terme. En effet, la France dispose de nombreux atouts pédoclimatiques et organisationnels pour développer les productions d'oléoprotéagineux et la filière biologique se doit d'être exemplaire en matière d'autonomie protéique. Ce travail nécessite la levée des freins techniques et économiques identifiés à chaque maillon de la filière, de la production de semences adaptées à la question de leur valorisation en alimentation humaine et/ou animale.

20. Faciliter et soutenir les projets de silos de stockage de grains biologiques

Un travail réalisé par Coop de France avec le soutien de la DGPAAT en 2010 a permis de caractériser les paramètres de collecte et de stockage des grains bio et d'approcher des références technico-économiques.



Au final, les coûts observés sont 2 à 3 fois supérieurs à ceux du conventionnel pour de multiples raisons: nombre d'espèces collectées et faiblesse des tonnages, allotement et système de conservation des grains, taux d'impuretés, distances de transport et âge des silos utilisés.

Ces caractéristiques nécessitent donc un soutien approprié afin de donner aux opérateurs les outils nécessaires à leur développement. Il est donc nécessaire d'agir afin de :

- Simplifier les démarches administratives pour la mise en œuvre de ces projets.
- Ajouter un soutien spécifique aux projets AB dans le cadre du plan Silo FranceAgriMer.

F Propositions relatives au secteur des productions animales biologiques



Les productions animales biologiques sont presque autosuffisantes en France mis à part le secteur de la charcuterie-salaison. Cependant, ces filières éprouvent des difficultés pour valoriser l'ensemble des pièces et des animaux.

21. Optimiser les équilibres carcasses par la valorisation des viandes en restauration collective

La production de produits carnés biologiques a connu une grande progression depuis 2006. La restauration collective d'Etat constitue un débouché essentiel mais reste encore à consolider. Nous réaffirmons la nécessité de confirmer l'objectif de **20% de produits bio et notamment en viandes dans la restauration collective d'Etat** afin d'optimiser la valorisation de l'ensemble des pièces.

22. Soutenir les programmes de recherche visant à adapter l'alimentation animale au passage au 100% bio

Dans la perspective du passage à une alimentation 100% bio, il est nécessaire de soutenir les programmes de recherches et d'expérimentation permettant d'augmenter la production d'oléoprotéagi-

neux et de développer de nouvelles matières riches en protéines utilisables en AB et produites en France. Coop de France souhaite une meilleure coordination et une diffusion collective des résultats des programmes de recherche dédiés : ProteAB, Avialim, ICOPP, et Porcs Bio.

G Propositions relatives au secteur du vin biologique



Avec plus de 7% des vignes converties en 2011 et près de 200 caves coopératives engagées en AB, la Confédération des Coopératives Viticoles de France, en partenariat avec Coop de France, a formulé des propositions spécifiques pour poursuivre le développement du secteur.



23. Adapter la réglementation vinification bio

L'adoption du règlement vinification biologique cette année continue de soulever de nombreuses questions.

- **La fixation d'une température maximale pour les traitements thermiques n'est pas souhaitable** car elle exclut certains traitements qui permettent de corriger les déviations bactériennes sans utilisation de SO₂. Ces traitements permettent d'élaborer des vins qui répondent parfaitement à la demande des marchés.
- **L'interdiction de l'électrodialyse ne paraît pas fondée.** Il s'agit d'un procédé physique qui permet de traiter les problèmes de stabilisation tartrique des vins sans utilisation d'intrants.
- **L'utilisation d'alcool vinique neutre classique doit être autorisée de façon dérogatoire pour le mutage des Vins Doux naturels, au moins jusqu'en 2015 dans l'attente de l'organisation d'une telle filière.** Cela supposera de pouvoir répondre à la question de la viabilité des producteurs avec le surcoût qu'implique l'utilisation de vins bio plutôt que des sous-produits (coût 3 à 4 fois supérieur à celui de l'alcool conventionnel).

24. Soutenir les organisations des producteurs

Afin de maîtriser l'accroissement de l'offre et assurer le maintien d'un différentiel de prix avec les vins conventionnels aux producteurs bio, les caves proposent de :

- Favoriser une identification précise des vins Bio par des codes douaniers, permettant une analyse précise du marché et la mise en place d'outils de perspectives.
- Encourager une organisation de l'offre de vins Bio vrac des caves coopératives.

25. Développer une filière Bio de valorisation des sous produits de vinification

Aujourd'hui les sous-produits issus des raisins Bio ne sont pas différenciés. La nouvelle réglementation de vinification biologique prévoit que les vins bio soient constitués à 100% d'ingrédients biologiques. Pour fournir moût concentré rectifié et alcool vinique certifié biologique, il est nécessaire d'encourager les distilleries à développer une filière spécifique de valorisation des sous produits de vinification : marc, moût, et pépins de raisins.

26. Favoriser la recherche et le développement en viticulture bio



La filière a identifié trois enjeux principaux pour la production de raisins biologiques :

- La nécessité de disposer de plants certifiés AB et la possibilité de donner aux pépinières Bio de faire des plants Bio ou non ;
- La poursuite des recherches et de l'homologation de plants résistants
- La recherche de moyens alternatifs à l'utilisation du cuivre ;
- La poursuite des recherches sur les moyens de lutte Biologique et notamment contre la flavescence dorée.

H Propositions relatives au secteur des fruits et légumes biologiques



Le secteur des fruits et légumes biologiques bien que représentant 16% du marché bio français en 2011 demeure aujourd'hui fragile. L'inadéquation de l'offre avec la demande dans le temps et l'espace ainsi le manque de visibilité du marché menacent la pérennité de la filière. Les importations de fruits et légumes bio se situent à des niveaux élevés pour des produits potentiellement adaptés au territoire métropolitain.

Coop de France et FELCOOP (la Fédération des coopératives de fruits et légumes) ont formulé des recommandations spécifiques :

27. Aider la transformation des fruits et légumes biologiques

La transformation de fruits et légumes biologiques est stratégique pour soutenir le développement de la filière et optimiser la valorisation des fruits et légumes en AB.

28. Optimiser les circuits logistiques

Il est essentiel de soutenir les démarches logistiques innovantes visant à optimiser les coûts de transport et stockage. Les fruits et légumes frais bio sont soumis à des contraintes logistiques plus fortes qu'en conventionnel, avec des coûts d'intermédiation supérieurs.

29. Réfléchir à des modes de commercialisation en vrac en Grande Distribution

L'obligation réglementaire de commercialiser les produits alimentaires AB emballés en grande distribution implique des surcoûts prohibitifs en filières fruits et légumes biologiques. Il nous semble important de réfléchir aux moyens de commercialiser les fruits et légumes bio en vrac en grande distribution tout en réduisant au maximum les risques d'erreur et d'infraction par la mise en place de procédures qualité adaptées.

30. Soutenir le regroupement de l'offre de FEL Bio

Les metteurs en marchés de F&L Bio sont aujourd'hui trop atomisés pour être compétitifs et capables de se positionner sur des marchés à l'export. Il est nécessaire d'encourager l'organisation des producteurs et le regroupement de l'offre. De telles organisations sont aussi les outils d'analyses permettant de mieux orienter les producteurs au regard des tendances des marchés.





COOP de FRANCE
43 rue Sedaine - CS 91115 - 75538 Cedex 11
Tél. : 01 44 17 57 00 - Fax : 01 48 06 52 08
www.coopdefrance.coop

*Conception graphique : Actualités Agricoles
stephanie.decampos@coopdefrance.coop*